

Délibération n°CA-2021-13 Création de poste

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 janvier 2021
Présents : 22 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : 22

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »
Mme Murielle NUNES, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 41, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable rendu par les membres des commissions des finances et du personnel lors de la réunion du 15 février 2021.

Vu l'avis rendu par les membres du Comité Technique lors de la réunion du 16 février 2021.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Un avis de vacance de poste a été publié l'an dernier pour un poste de chef de service, adjoint au chef du groupement « gestion des risques ». Le profil du poste requiert au mieux le grade de lieutenant de 1^{ère} classe et au plus le grade de capitaine pour les candidats potentiels répondant à cette offre.

La candidature d'un officier de sapeur-pompier professionnel du grade de lieutenant de 1^{ère} classe exerçant ses fonctions au SDIS des Vosges a été retenue.

En accord avec le président du SDIS 88, il a été convenu du recrutement de cet officier par voie de mutation à compter du 1^{er} avril 2021.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de créer le poste de lieutenant de 1^{ère} classe à temps complet au tableau des effectifs de l'établissement à compter du 1^{er} avril 2021 et de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette embauche.

Décision

Les membres du Conseil d'administration approuvent, **à l'unanimité**, :

- la création d'un poste de lieutenant de 1^{ère} classe à temps complet au tableau des effectifs de l'établissement à compter du 1^{er} avril 2021
- la mise en œuvre de toutes les démarches administratives nécessaires pour cette embauche.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210222-CA-2021-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT